

Ecocert, leader de la certification en agriculture biologique



Ecocert, leader de la certification en agriculture biologique

Le leader de la certification en agriculture biologique est une entreprise gersoise indépendante engagée pour la préservation de l'environnement.



Basé à L'Isle-Jourdain depuis sa création en 1991, cet organisme devenu incontournable emploie près de 200 personnes sur place et compte quelques 560 clients dans le département.

Pour délivrer ses certifications à l'international, Ecocert s'appuie sur un réseau de 26 filiales, implantées notamment au Portugal (depuis 1994), en Equateur (depuis 2001) ou encore au Japon (2002). En 2016, Ecocert a aussi ouvert une nouvelle filiale au Pérou.

L'agriculture bio est particulièrement dynamique et génératrice de nombreux emplois. En 2017, on estime que les métiers de l'agriculture biologique comptent près de 134.500 postes directs.



Un diplôme d'école de commerce en poche, et après une carrière à Londres et dans un cabinet de conseil à Paris, Thierry Stuedzel décide de changer de métier avec la naissance de sa première fille. « Je voulais savoir ce qu'elle mangeait, comment cela était produit » expose le directeur d'Ecocert France. Il fait alors une licence Agriculture écologique à Brens et rejoint l'équipe d'Ecocert en 2010 en tant que responsable de zone Europe et Inde.

Désormais directeur d'Ecocert France, Thierry Stuedzel est responsable des 35.000 clients certifiés par an à travers l'hexagone. Un chiffre qui illustre bien la position majeure acquise par l'entreprise gersoise.

La volonté d'être exemplaire.

La compensation des émissions carbone, ce n'est pas un sujet avec lequel on plaisante. **Ecocert** se veut exemplaire sur le sujet. Tout d'abord, parce que l'entreprise est le 1er organisme de certification « compensé CO2 », à savoir qu'elle réalise son bilan carbone annuellement et compense 100% des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses prestations.

Ensuite, parce que la Fondation d'entreprise Ecocert engagée soutient des projets innovants en faveur de l'environnement, des conditions sociales et du patrimoine culturel.

Et quand on parle d'exemplarité, il suffit pour cela de voir le siège du groupe, entièrement à énergie positive avec une ossature bois, de l'isolation en paille, une faible consommation d'énergie et des panneaux solaires.

C'est pourquoi on peut avoir confiance dans leur prestation de compensation, la création d'un projet sur mesure, des référentiels de vérification (et notamment le Référentiel Reforestation Solidaire, développé par Ecocert, il encadre et qualifie des projets de reforestation et d'agroforesterie durable).

Un certificat très contrôlé.

Pour obtenir le certificat Agriculture biologique, un agriculteur ou une entreprise doit tout d'abord prendre contact avec un organisme de certification tel qu'Ecocert, puis obtenir la reconnaissance de l'Agence biologique.

Un contrôle est effectué chaque année par les 180 auditeurs d'**Ecocert**. Répartis sur tout le territoire, ils balayent les exploitations et usines proches de chez eux. Une première phase documentaire « permet d'observer la méthode de travail du client, savoir s'il a de nouvelles parcelles ou de nouveaux produits. Ensuite, un contrôle sur le terrain permet de faire des prélèvements si nécessaire et de voir les exploitations ou les usines » explique Thierry Stuedzel.

Enfin, les rapports de contrôle sont envoyés au siège, à L'Isle-Jourdain, où les chargés de certifications les examinent et prennent la décision de certifier les produits conformes aux règles de l'agriculture. Ecocert effectue également beaucoup de contrôles inopinés conformément au plan de contrôle de l'INAO.

« La certification Ecocert apporte aux agriculteurs et aux entreprises une transparence vis-à-vis des méthodes de fabrication ou de production. Les consommateurs veulent de plus en plus les connaître et consommer de manière plus responsable » assure Thierry Stoedzel. « C'est aussi une démarche obligatoire pour toutes les entreprises qui veulent apposer le logo bio sur leurs produits ».

Alimentation et écoproduits.

Ecocert ne certifie pas seulement les aliments. L'organisme contrôle aussi tout une gamme de produits cosmétiques et textiles, ce qu'il appelle les « Ecoproduits ». Cette catégorie rassemble tous les produits non comestibles.

De plus, au-delà du métier de certificateur, **Ecocert** développe des référentiels dans le domaine environnemental, afin d'encourager et récompenser les initiatives vertueuses des entreprises et des collectivités locales. « Lorsque nous ne possédons pas de cahiers des charges dans un domaine, nous utilisons ceux d'autres organismes de référence » confie le directeur d'Ecocert France.



Entreprise sélectionnée par le **Crédit Agricole Pyrénées Gascogne**

<https://www.ca-pyrenees-gascogne.fr>

Retrouvez toute l'actualité des Landes, Pays Basque, Béarn et Bigorre sur PresseLib, clic ici

